

# Charte d'Engagement

## Pépinière des Solidarités Étudiantes



### Préambule

La Pépinière des Solidarités Étudiantes (PepSE) est née d'une collaboration entre le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) et l'Université de Bretagne Occidentale (UBO). Elle se veut une fabrique de projets innovants et solidaires. A ce titre, elle entend soutenir et accompagner les étudiants qui souhaitent monter un projet et qui sont à la recherche de ressources pour le mener à bien : ressources financières, humaines ou encore matérielles.

Cette pépinière se veut un espace d'échanges ouvert sur le campus mais aussi bien au-delà. En effet, les projets se veulent diriger vers les étudiants mais aussi en direction de public non étudiant. Ces projets devront s'inscrire dans une perspective de dynamisation de la vie de campus mais aussi au-delà du campus.

Chaque étudiant, association ou collectif participant à la pépinière devra partager un certain nombre de valeurs mais aussi d'objectifs définis ci-dessous.

### Valeurs et engagements

#### 1- La PepSE a pour objet de mettre en œuvre des actions tangibles destinées à :

- ❖ Permettre une mutualisation des ressources au bénéfice des étudiants et des habitants porteurs d'initiatives solidaires et citoyennes ;
- ❖ Faciliter la participation et l'expression de l'envie d'agir des étudiants et faire ainsi émerger et accompagner des projets collectifs concrets, ayant pour objectif la dynamisation du campus et le bien vivre ensemble au-delà du campus ;
- ❖ Mieux valoriser, faire connaître et reconnaître les initiatives portées sur leur territoire.

#### 2- À ce titre, l'action de la pépinière vise à :

- ❖ Développer la socialisation des étudiants sur le campus
- ❖ Structurer une vie de campus pour tous les étudiants
- ❖ Favoriser la réussite académique des étudiants
- ❖ Permettre l'épanouissement des étudiants
- ❖ Favoriser la mixité sociale et culturelle

- ❖ Renforcer le mieux-être et le mieux vivre ensemble
- ❖ Ouvrir le campus et ses activités au public environnant

### **3- La PepSE doit impulser et animer une dynamique partenariale coordonnée.**

- ❖ Elle doit ainsi développer une action volontariste pour se rapprocher des différents acteurs investis sur le territoire : associations, collectivités territoriales, services de l'État mais aussi collectifs informels porteurs de pratiques citoyennes nouvelles et/ou des acteurs privés. L'engagement bénévole et l'accès à la vie associative doivent être favorisés et valorisés.

### **Actions et intervention**

### **4- La PepSE doit mobiliser ses ressources pour accompagner les projets.**

- ❖ En effet, la PepSE a pour objet d'encourager et d'accompagner les dynamiques étudiantes et les projets co-construits par et avec les habitants ainsi que de développer l'engagement étudiant. À ce titre, elle doit pouvoir accueillir les publics, mais également aller à leur rencontre. La PepSE se veut un espace ouvert et dédié aux étudiants qui mobilisera selon les projets des moyens humains, matériels ou financiers.
- ❖ La PepSE pourra mobiliser ses services civiques dans le but d'accompagner les porteurs de projets mais aussi d'initier des programmes à d'ouverture du campus sur les quartiers avoisinants.

### **5- L'accès à la PepSE et l'accompagnement est gratuit**

- ❖ Les projets initiés par les étudiants participent sur tous les plans aux finalités et aux objectifs de la PepSE. Cet accompagnement est proposé gratuitement à toute personne souhaitant porter un projet.

### **6- La PepSe se veut un espace d'initiatives étudiantes**

- ❖ Chaque porteur de projet est responsable de l'avancée et de la poursuite de son projet. En effet, la PepSE se veut un soutien, un appui au montage et au développement de projet, mais elle favorisera l'autonomie et laissera toute la liberté au porteur de projet de décider de la ligne à suivre.
- ❖ Les formes d'accompagnement seront diverses. Cela pourra se traduire par un accompagnement humain, matériel ou encore financier, par le biais d'une demande formalisée.

## 7- La PepSE s'engage à remettre chaque année un bilan quantitatif et qualitatif de son action à ses différents partenaires.

- ❖ Ce bilan devra être l'occasion de revenir sur les différents objectifs et ainsi permettre la définition de nouvelles orientations pour la poursuite de la pépinière.

### L'engagement du porteur de projets

## 8- Le porteur de projet devra joindre les pièces suivantes avec la demande de subvention :

- ❖ Relevé d'identité bancaire
- ❖ Attestation d'assurance responsabilité civile pour le porteur de projet individuel et une assurance pour les associations
- ❖ Tout autre document utile pour l'appréciation du projet (communication, partenaires...)

## 9- Le porteur de projet s'engage à :

- ❖ Réaliser l'action telle qu'ils l'ont présentée en comité opérationnel;
- ❖ Fournir un bilan d'activité, un justificatif des dépenses engagées et un bilan financier de l'opération à l'issue de cette réalisation;
- ❖ Faire apposer le logo de la pépinière des solidarités étudiantes sur les supports de communication du projet;

*En cas de non réalisation du projet, le porteur de projet s'engage à rembourser la subvention à la pépinière des solidarités étudiantes.*

Fait le : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

à : .....

Signature :